



Délibération N° 77/317/26/25

OBJET : Désignation de 2 délégués titulaires et d' 1 délégué suppléant au Comité de Territoire Brie Centrale du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)

Date de la convocation : 02/04/2026

Date de l'affichage : 02/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 avril à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire.

Etaient Présents : Marianne BALAU, Marie-Laure BOURDONCLE, Alain CAMUS, Lionel CONAN, Marie-Madeleine DAMIEN, Pascal DAGOURET, Bertrand DEMAZURE, Gwenaëlle DETERRE, Eliane DIACCI, Séverine FAVRE , Fernando FRANCA, Clément GILET, Myriam GONCALVES, Fabrice HUSSON, , Benjamin LESPINAS, Xavier MAGNAN, Jean MARTIN, Pierre-Yves NICOT, Mélanie PETITE, Sandrine PINTO, Sylvie PROCHILLO, Bénédicte ROCHER, Frédéric ROCHER, Hélène TELLIER-SENEZ, Colette TRARBACH, Joël VAN ESSCHEN.

Etaient excusés et représentés :

Maryse GIRAUD a donné pouvoir à Clément GILET

Kylian LEBASQUE a donné pouvoir à Myriam GONCALVES

Etait excusée : Astrid BIRBA

Myriam GONCALVES est nommée secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.2122-7,

VU l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n° 5 du 3 février 2022 autorisant la modification des status du syndicat départemental des énergies de Seine- et-Marne,

VU les statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant »,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2026

Application agréée E.legalite.com

99_0E-077-217703172-20260409-26_25-0E

SONT DESIGNES, à l'unanimité

Election du 1^{er} Délégué Titulaire :

M. Joël VAN ESSCHEN est désigné 1^{er} Délégué Titulaire

Election du 2^{ème} Délégué Titulaire :

M. Jean MARTIN est désigné 2^{ème} Délégué Titulaire

Election du Délégué Suppléant :

M. Fabrice HUSSON est désigné Délégué Suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,
Ont signé au registre, les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre-Yves NICOT

Certifié exécutoire après :

publication le : **13 AVR 2026**

**Le Maire,
Pierre-Yves NICOT**



Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 13/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703172-20260409-26_25-DE